



L'an deux mille vingt quatre et le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

**Présents :** Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, , Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Bernard PAGES, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Florian GUZDEK, Fabrice SCHORDING

**Absents excusés ayant donné procuration :** Michel PLAZA procuration à Bernard PAGES, Fabien BATLLE procuration à Rudy KLEIN

**Absent :** Jean-Charles FESQUET

**Secrétaire de séance :** Florian GUZDEK

Le Maire remercie l'ensemble des conseillers d'être présents et procède à l'appel uninominal. Le quorum étant atteint, il désigne Florian GUZDEK secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2024 ne soulève aucune question, et est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux élus s'ils ont des questions sur les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal, et énumérées ci-dessous.

2024/05	Convention de mise à disposition du Mémorial Itinérant du camp de Rivesaltes du 16/02/2024 au 18/03/2024 au sein de la Médiathèque
2024/06	Avenant n° 4 à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un espace de restauration dans le parc de Clairfont à Toulouges
2024/07	Contrat de location du box de stationnement n° 17 Parking CO Route de Thuir avec M. ROUBAUD Damien du 12/02/2024 au 11/02/2030
2024/08	Contrat de location du box de stationnement n° 6 Parking CO Route de Thuir avec Madame Lucie ROUHIER du 01/02/2024 au 31/01/2030
2024/09	Renouvellement de la Convention de mise à disposition d'un chemin de croix à la Communauté de paroisses Pau i Treva à compter du 15 mars 2024 pour 1 an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans

Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations n'appellent aucune observation de la part de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

### I / FINANCES

#### 1 – Rapport d'Orientations Budgétaires

Laurent LOPEZ informe l'assemblée que l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose aux collectivités un Débat d'Orientations Budgétaires qui s'appuie sur le Rapport d'Orientations Budgétaires adressé à l'ensemble des élus.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation et les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette et les perspectives pour le projet de budget.

Il précise que le rapport d'orientations budgétaires a été présenté en commission des finances le 26 février 2024 et adopté à l'unanimité. Le débat fera l'objet de trois grandes parties présentées de la manière suivante :

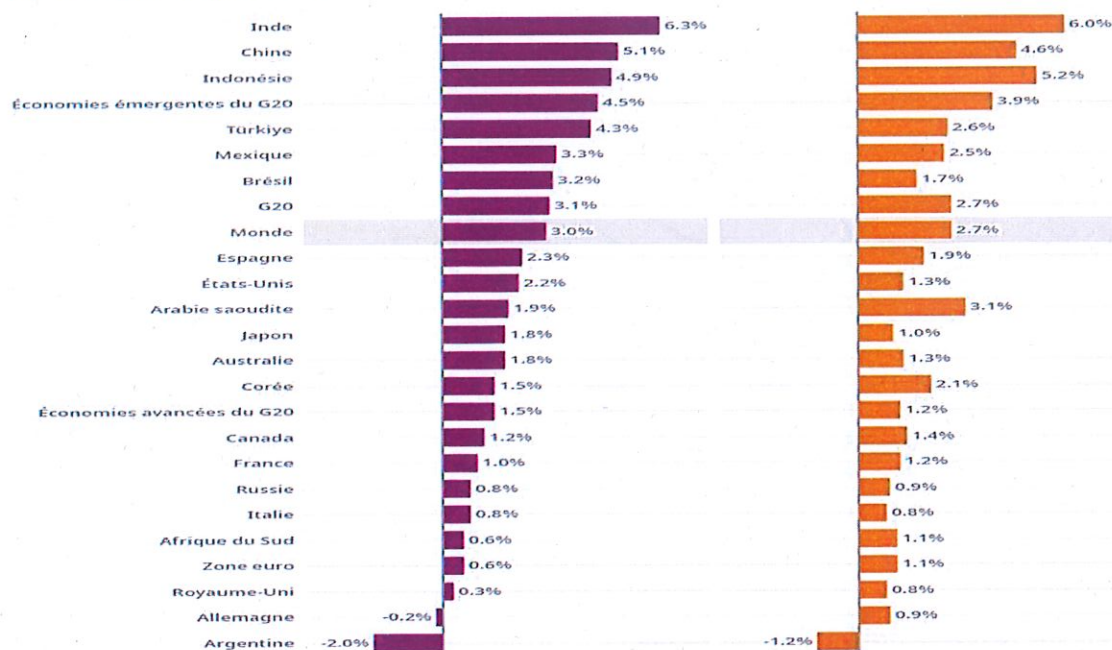
- Les éléments de contexte macroéconomique international et zone euro (source OCDE)
- Les grandes orientations données par le projet de loi de finances 2024 (PLF 2024).
- La situation financière de la collectivité, avec un zoom sur la dette et les orientations budgétaires proposées pour 2024.

#### **ELEMENTS DE CONTEXTE MACROECONOMIQUE INTERNATIONAL ET ZONE EURO**

La croissance économique mondiale devrait rester faible à 3,0 % en 2023, avant de refluer à 2,7 % en 2024. Une part disproportionnée de la croissance mondiale en 2023/2024 devrait rester imputable à l'Asie, malgré la reprise plus faible que prévue observée en Chine.

## Projections des taux de croissance du PIB pour 2023 et 2024

Glissement annuel en %

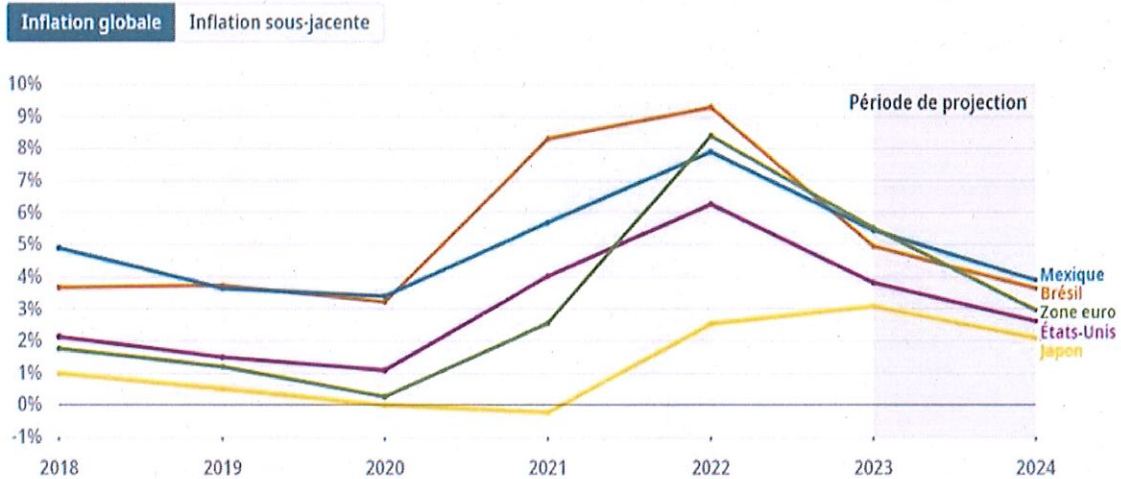


Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport Intermédiaire, septembre 2023.



L'inflation globale a continué de reculer dans de nombreux pays, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires au premier semestre de 2023. En revanche, l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors composantes les plus volatiles, à savoir l'alimentation et l'énergie) persiste et reste nettement supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales, avec pour principal risque, une augmentation des taux d'intérêts des banques centrales, ou d'un maintien à un niveau élevé pendant une période plus longue.

Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6 % en 2023 et 4.8 % en 2024, l'inflation sous-jacente passant de 4.3 % cette année à 2.8 % en 2024 dans les économies avancées du G20.



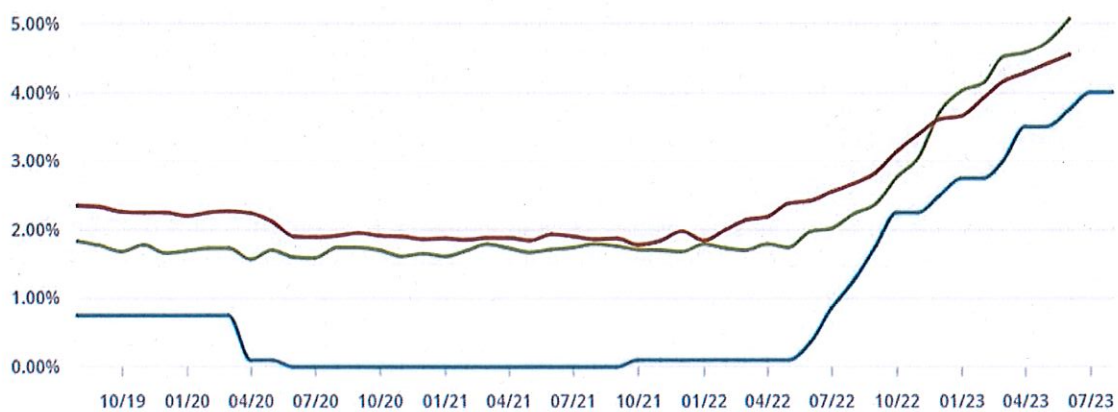
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.



## Les coûts d'emprunt augmentent

Taux médians dans les économies avancées, en % par an

■ Taux directeurs    ■ Nouveaux prêts aux entreprises    ■ Nouveaux prêts hypothécaires



Note : Les économies avancées étudiées sont les suivantes : Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.

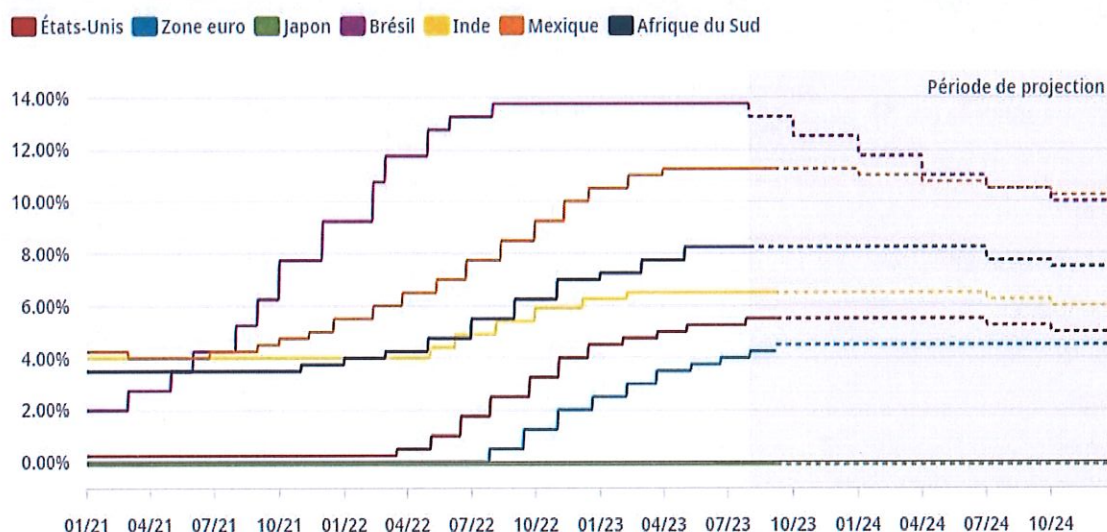


Pour la zone Euro le taux directeur devrait se stabiliser autour de 4%

Laurent LOPEZ précise que les taux d'emprunts se stabilisent après une forte augmentation entre janvier 2022 et juillet 2023. Ils devraient se stabiliser en 2024 autour de 4%, ce qui est un taux normal.

## Le cycle de resserrement monétaire est proche de son point culminant

Taux directeurs, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.

### Analyse de l'inflation

La hausse de l'inflation depuis l'été 2021 a connu trois phases successives :

- une augmentation des prix de l'énergie
- puis la hausse des prix des produits manufacturés et alimentaires
- et enfin une transmission de l'inflation aux salaires et des salaires aux prix des services

En moyenne annuelle, l'inflation serait de + 4,9 % en 2023 (après +5,2 % en 2022) puis une estimation de +2,6 % pour 2024.

**Tableau 1 : Évolution de l'indice des prix  
à la consommation par grands postes**

Moyenne annuelle (en %)	Moyenne 2010-2019 (en %)	2022	2023	2024	Pondération 2023 (en %)
<b>TOTAL</b>	1,1	5,2	4,9	2,6	100,0
TOTAL HORS TABAC	1,0	5,3	4,8	2,5	98,2
Alimentation	1,3	6,8	11,6	2,3	16,2
Produits manufacturés	-0,3	3,0	3,6	0,5	23,2
Énergie	3,8	23,1	5,1	5,3	8,6
Services	1,3	3,0	3,1	3,1	50,1
SOUS-JACENT (indice brut <sup>26</sup> )	0,7	3,9	5,1	2,4	60,6

Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

Par rapport à 2022, l'inflation serait moins tirée par la hausse des prix de l'énergie et davantage par ses composantes sous-jacentes. L'inflation sous-jacente s'élèverait ainsi à +5,1 % en 2023 (après +3,9 % en 2022) avant de diminuer à +2,4 % en 2024.

De son côté, l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) s'établirait à +5,7 % en 2023 puis +2,7 % en 2024.

## **PROJET DE LOI DE FINANCE 2024**

La trajectoire pluriannuelle sous-jacente au PLF 2024 est celle prévue dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023/2027 et prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3 % à horizon 2027.

En 2023, le déficit public a été de -4.9% du PIB, et les prévisions sont de -4.4% en 2024.

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2022	2023	2024
État	-5,7*	-5,3	-4,6
Organismes divers d'administration centrale	0,5*	-0,1	-0,1
Administrations publiques locales	0,0	-0,3	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6
<b>Solde public</b>	<b>-4,8</b>	<b>-4,9</b>	<b>-4,4</b>

Les principales sources d'amélioration du déficit en 2024 sont la poursuite de l'extinction des mesures de soutien et de relance et la sortie progressive des mesures de lutte contre la hausse des prix de l'énergie. Cet effet serait partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

La dette publique devrait s'établir à 109,7% du PIB.

Tableau 33 : Prévision d'évolution du ratio d'endettement par sous-secteur des administrations publiques			
(Points de PIB)	2022	2023	2024
<b>Ratio d'endettement au sens de Maastricht</b>	<b>111,8</b>	<b>109,7</b>	<b>109,7</b>
dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	92,2	91,6	92,4
<i>dont contribution des organismes divers d'administrations centrales</i>	2,8	2,8	2,7
<b>dont contribution des administrations publiques locales (APUL)</b>	<b>9,3</b>	<b>9,0</b>	<b>8,9</b>
<i>dont contribution des organismes divers d'administrations locales</i>	1,5	1,6	1,8
dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	10,2	9,1	8,4

En 2023, le ratio d'endettement diminuerait pour atteindre 109,7 % du PIB, soit une diminution de plus de 2 points de PIB par rapport à 2022. Cette baisse serait essentiellement portée par la dynamique de la croissance. En 2024, le ratio de dette publique serait stable.

Malgré cette baisse du ratio de dette publique entre 2023 et 2027, la charge de la dette ne cesserait de croître en raison des effets progressifs de la hausse des taux d'intérêts.

La dette des collectivités locales est de 9% en 2023 et de 8.9% en 2024.

### **LES DEPENSES PUBLIQUES**

- Au niveau national, les dépenses publiques 2023 sont estimées à 55.9% du PIB soit une baisse de -1.3% par rapport à 2022.
- L'exécution des dépenses sur le périmètre des dépenses de l'État (PDE) devrait être conforme aux crédits votés en Loi de Finances Initiale pour 2023.
- Des mesures nouvelles ont été décidées en cours de gestion pour faire face au contexte inflationniste, avec des mesures de revalorisation salariale à destination des agents de la fonction publique ; pour renforcer le soutien à l'Ukraine, dans le cadre du conflit avec la Russie et poursuivre l'effort soutenu en faveur du plein emploi, avec la prolongation des primes. Néanmoins, ces dépenses additionnelles ont vocation à être couvertes par des efforts de maîtrise de la dépense en gestion, notamment par de nouvelles pratiques comptables de provisions et de mise en réserve, qui n'auront pas été mobilisées. S'agissant des administrations publiques locales (APUL), les dernières remontées comptables d'exécution, sous réserve des incertitudes, sont compatibles avec les perspectives d'évolution retenues pour les dépenses de fonctionnement (+4,8 % pour les collectivités locales) et pour l'investissement (+8,5 %).

*Laurent LOPEZ précise que la dotation de fonctionnement des communes va légèrement augmenter mais que les augmentations substantielles se trouvent principalement dans les Fonds Verts, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.*

- Au niveau local, la dépense publique progresserait de +5.8% en 2023 dont +4.8% en dépenses de fonctionnement.
- La dépense locale devrait ensuite progresser de 3,2 % en 2024, principalement en raison des perspectives d'évolution de l'investissement local et du ralentissement anticipé des prix en 2024. Les dépenses de fonctionnement des APUL connaîtraient une évolution de +4,7 % en 2023 et de +2,1% en 2024.
- Sur le champ des seules collectivités locales, et à champ constant, les dépenses de fonctionnement évolueraient, en valeur, au rythme de +4,8 % en 2023 et de +2,0 % en 2024, ce qui correspondrait en 2023 à une stabilité en volume.



Tableau 29 : Dépenses des administrations publiques locales

	Niveaux 2021		Évolution		
	Md€	%	2022	2023	2024
<b>Total dépenses</b>	<b>281,1</b>	<b>100%</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,8%</b>	<b>3,2%</b>
<b>Dépenses hors investissement*</b>	<b>213,6</b>	<b>76%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,7%</b>	<b>2,1%</b>
<i>dont consommations intermédiaires hors SIFIM</i>	52,0	19%	9,1%	5,6%	1,7%
<i>dont rémunérations des salariés</i>	87,0	31%	5,0%	5,0%	2,0%
<i>dont prestations sociales et transferts sociaux</i>	27,4	10%	-1,0%	1,9%	2,0%
<b>Dépenses de fonctionnement des collectivités locales**</b>	<b>192,0</b>	<b>68%</b>	<b>5,1%</b>	<b>4,8%</b>	<b>2,0%</b>
<b>Investissement*</b>	<b>67,4</b>	<b>24%</b>	<b>6,3%</b>	<b>9,1%</b>	<b>6,5%</b>
<b>dont formation brute de capital fixe (FBCF) hors Société du Grand Paris</b>	<b>50,0</b>	<b>18%</b>	<b>8,3%</b>	<b>8,5%</b>	<b>8,5%</b>

### LES GRANDES BASES DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023/2027

Les mesures de LPFP 2023-2027 pour les collectivités :

- Pour les collectivités locales, les « contrats de confiance » ont été abandonnés, et il n'y a ainsi plus aucune mesure individuelle contraignante pour les collectivités dans la LPFP.
- Seul l'article 16 de la loi concerne les collectivités. Dans un amendement, le gouvernement est venu actualiser l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant des collectivités. Cet objectif global de réduction des dépenses réelles de fonctionnement fixe leur évolution à moins de 0,5% par an par rapport à l'inflation prévisionnelle, ce qui correspond à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en volume de 0,5 % par an.

*Laurent LOPEZ explique que nos dépenses de fonctionnement devraient diminuer chaque année de 0,5%. Mais ce n'est pas le cas, car nous ne sommes pas à moyens constants, puisque en 2022 nous avons réintégré l'OMJC et en 2023 la voirie. Ce qui a pour impact une augmentation des dépenses de fonctionnement de plus de 0,5% ; malgré cela nous sommes dans une situation correcte.*

- Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés d'une part, pour les budgets principaux et d'autre part, pour chacun des budgets annexes.
- Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, prévu au II s'établit comme suit : 4,8% pour 2023, 2,0% pour 2024, 1,5% pour 2025, 1,3% pour 2026 et 1,3% pour 2027.

Laurent LOPEZ informe que pour cette année il a été demandé aux services des budgets limités avec une évolution de 2%. Les autres années seront davantage limitées.

## LES GRANDES BASES DU PROJET DE LOI DE FINANCE 2024

Les principales mesures du PLF 2024 pour les collectivités locales :

- La Dotation Globale de Fonctionnement 2024 = 26.9 Mds€ dont une progression de +280 M€ destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation (+90 M€ DSU, +100 M€ DSR, +90 M€ dotation intercommunalité). **Avec cette enveloppe, plus de 60% des communes devraient voir leur DGF augmenter en 2024.**

Laurent LOPEZ fait remarquer que de 2012 à 2017 la DGF versée par l'Etat est passée de 41 Mds à 26 Mds sous les gouvernements Hollande. Pour cette année la DGF sera de 26,9 Mds, soit une progression de 280 M€.

- Toutefois, pour permettre la stabilisation des concours financiers aux collectivités, les variables d'ajustement s'élèvent à 64 M€ en 2024, contre 45 M€ en 2023. Elles sont réparties par une baisse de 30 M€ pour les régions, 10 M€ pour les départements et 27 M€ pour le bloc communal. Il est à noter, que les diminutions de DCRTP se feront au prorata des recettes réelles de fonctionnement (article 24).

- **Indexation automatique des valeurs locatives arrêtée à 3,9% pour 2024 (pour rappel elle était de + 7.1% en 2023).**

Laurent LOPEZ dit que cette indexation est liée à l'indice à la consommation en lien avec la création de la Taxe Foncière dans les années 70.

Les règles de détermination conduisent à une revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales en suivant l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) enregistré sur un an (entre novembre de l'année précédente et celui de l'année N-2). Ce chiffre a été confirmé par l'Institut national de la statistique et des études économiques à +3,9% pour servir de référence pour la publication du coefficient de révision de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels) ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- Nouvelle exonération de la taxe sur le foncier bâti pour une durée de 25 ans, pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, et faisant l'objet de travaux de rénovation énergétique leur permettant de passer des étiquettes « F » ou « G » aux étiquettes « A » ou « B ». Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée pour les collectivités concernées (art 6).
- Evolution des recettes de TVA en 2024 estimée à +5%
- Aménagement de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), avec étalement sur 4 ans, avant disparition de cet impôt en 2027, et non 2024 comme prévu dans la LF 2023. Cela ne devrait pas avoir d'incidence pour les collectivités qui sont compensées par la part de TVA (article 8).
- Les dotations aux investissements (article 35)

En préambule, Laurent LOPEZ remercie l'Etat représenté par les Préfets Stoskopf, Furcy et Bonnier et les Sous-Préfets Mazoyer et Marcon qui se sont succédés, et qui a toujours accompagné l'équipe en place dans les projets présentés. Nos dossiers de demandes de subventions ont très souvent fait l'objet d'aides financières.

Le fonds vert est pérennisé de 2 Md€ en 2023 à 2,5 Md€ 2024, dont une partie de l'augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires.

La DSIL est reconduite au même niveau de 2023 soit 570 M€ en Autorisation d'Engagement et 549,4 M€ en Crédit de Paiement pour le financement des projets à caractère environnemental en passant de 25% à 30%.

La DETR, 1,046 Md€ en AE et 915,7 M€ en CP, pour le financement des projets à caractère environnemental en passant de 20 % à 30 %.

- Prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité en 2024 (article 52). Ce dispositif est réservé aux petites communes, employant moins de 10 ETP, avec moins de 2 M€ de recettes et uniquement pour les points de livraison de puissance inférieure à 36 kVA.
- **Mise en place du Budget vert pour les communes de plus de 3500 habitants: le PLF 2024 fait état d'un nouveau dispositif, obligeant les collectivités à joindre une annexe informative au ROB présentant les impacts environnementaux sur le budget. Cet état présente les dépenses d'investissement qui au sein du budget contribue négativement ou positivement aux objectifs de transition écologiques de la France. Il en serait de même pour le compte administratif à compter de 2024. Un décret définira les modalités.**

Enfin, une annexe au compte administratif ou compte financier unique présentera l'évolution sur l'exercice du montant de la dette consacrée aux dépenses d'investissement contribuant positivement aux objectifs environnementaux.

*Laurent LOPEZ indique que cette norme supplémentaire nous renvoie aux demandes des agriculteurs de la simplification administrative alors qu'il y a toujours de plus en plus de réglementation. Ce travail fera l'objet d'une dépense supplémentaire, car il sera obligatoire pour une ville comme la notre de s'adjoindre l'aide d'un cabinet conseil dans cette démarche. Heureusement les décrets ne sont pas encore publiés.*

## DES PERSPECTIVES ET DES ENGAGEMENTS

- La suppression de la CVAE en deux temps 2023 et 2024, compensée par une fraction de TVA (Commune et EPCI) et une dotation supplémentaire pour les Régions (taux de 2021 de 1,5%, puis 0,75% en 2022, 0,375% en 2023 et 0 en 2024).
- Possibilité d'augmenter en « zone tendue », le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que le taux TH LV sur les logements vacants : étude pour 2024.
- **PROPOSITION DE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION EN 2024**
  - TH 13,34 % (uniquement sur les résidences secondaires)
  - TFB 42,93 %
  - TFNB 49,50%

2024/90

NB

**SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE : REDRESSEMENT ET SOLDE DES BUDGETS ANNEXES**

<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 -2023 R/D REELLES et hors Rat.</b>			
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023 estimation</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	6 391 238	7 994 136	8 493 283
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	5 939 372	6 949 638	7 577 874
<b>FRAIS PERSONNEL</b>	3 698 709	4 715 874	5 028 992
<b>EXCEDENT BRUT DE FONCT.</b>	451 866	1 044 498	915 409
<b>DEPENSES INV (toutes opérations)</b>	1 813 986	2 354 552	3 696 751
<b>RECETTES INV</b>	1 631 052	1 092 282	3 128 100
<b>MONTANT EMPRUNT</b>	200 000	500 000	500 000
<b>RESULTAT DE CLOTURE 002</b>	580 744	794 315	816 539

<b>PRECISIONS SUR LES RESULTATS 2022/2023</b>	<b>EBF</b>
<b>RAPPEL : 1 062 661 € des dépenses et recettes exceptionnelles dues aux opérations antérieures, soldes des budgets annexes et actualisation en 2022 2023</b>	451 866 € en 2021 1 044 498 € en 2022 915 409 € en 2023
<b>Remboursement de la dette en capital</b> * 2024 hors nouvel emprunt	461 589 € en 2021 440 140 € en 2022 430 679 € en 2023 *433 007 € en 2024

- Rappel subventions au CCAS: 417 000 € en 2022 et 2023
  - Clôture des budgets annexes 2022 / 2023 : Impacts des soldes
- Budget Annexe Logements Cò et logements sociaux II en 2022 : + 925 698 € en 023 Recette de Fonctionnement et 16 Dépense d'Investissement.

- Budget Annexe Als Horts en 2023 : + 559 227 € et + 61 335 € en Dépense d'Investissement soit 620 562 € (voirie, parkings ; trottoirs et espaces verts en rachat) et 582 393 € en recettes.

- **Sur les 6 dernières années, notre commune a généré une Capacité d'Auto Financement (CAF) Nette parfois négative puis faible ces 3 dernières années, tout en maintenant un haut niveau d'investissement** sur opérations à 2 M€ par an. Les recettes exceptionnelles des budgets annexes et des cessions immobilières masquaient ce constat négatif.
- **Le redressement en cours, engagé avec une hausse inévitable de l'impôt**, nous a permis en 2021 d'inverser ce processus et d'augmenter notre CAF en augmentation de + 131 000 € pour 2020 et + 137 000 € pour 2021, + 900 000 € en 2022 et 2023.

Les résultats 2022 et 2023 nous permettant d'afficher une CAF nette positive sont issus d'opérations exceptionnelles qui ne reflètent pas notre besoin d'épargne.

- **Le recours à la dette reste indispensable**, à cause de notre faible capacité d'autofinancement, ceci avec un montant d'emprunts de 500 000 € d'euros par an minimum.
- **Une pause a été marquée sur les grands projets structurants permettant la recherche de subventions (Etat, Région, Département et PMM).**

Laurent LOPEZ remercie :

- *l'Etat, la Région et le Département pour leur aide sur ces projets structurants tels que le projet de rénovation du stade et la rénovation thermique de certains bâtiments communaux.*
- *L'Etat, le Département et le SYM Perpignan Méditerranée pour la création du self au restaurant scolaire.*

- **Rappel : les années 2021/2022 ont été consacrées à la refonte et l'intégration de l'OMJC au sein de la commune et à la remise en état de notre patrimoine ainsi qu'à l'équipement de nos services** avec le lancement du projet de rénovation du stade.
- L'année 2023 a été celle de la clôture de tous les budgets annexes et de la priorisation des investissements sur les écoles, la crèche, le self service, le cimetière et les dotations aux services mais aussi de l'intégration de la voirie en compétence transférée de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.

## PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2025

### 1/ Grands projets et qualité de vie des toulougiens

L'année 2024 sera l'année de la Distillerie en aménagement du cœur de ville.

- **Le projet de la Distillerie Place Abelanet : Étude Maîtrise d'œuvre (MOE) Place Abelanet :** 100 000 €
- **Un espace urbain sécurisé, partagé et entretenu au quotidien : Travaux de voirie en direct par la commune,** (le PGO a été clos au 31/12/2022) 180 000 euros en 2024 (hors poursuite des programmes secteur Canigou Soleil)
- **Des bâtiments communaux de qualité : Entretien des bâtiments communaux** (écoles, crèche, restaurant scolaire, centre de loisirs, PIJ, CTM, CCAS, PM ) tranche 2 : 150 000 euros  
**Cimetière : casiers et colombariums :** 45 000 euros

- **Sécurisation & modernisation informatiques & Réseau VPN & téléphonie IP** tranche 2 : 15 000 euros
  - **Le sport pour tous** : solde travaux stade synthétique et traitement du pluvial : 30 000 €
  - **Redonner toute sa place à l'arbre et aux espaces naturels** : Travaux en régie (dont espaces verts) : 30 000 euros (baisse due à la sécheresse)
  - **Des structures de services publics et éducatives modernisées et sécurisées** : 118 000 € (dont 40 000 € pour les alarmes incendies ; 50 000 € pour les écoles ; 30 000 € crèches Alsh, Pij et CRIEE ; 20 000 € de sécurisation des accueils ; 15 000 € pour le théâtre)
  - **Une stratégie pour le logement des jeunes, des familles et des séniors** :  
Réserve foncière et solde acquisition EPFL : 300 000 euros  
Adhésion à l'AURCA (agence d'urbanisme) : 36 000 €  
Participation loi SRU : 76 000 euros en hausse en 2024 et sera en baisse en 2025
- François TIXADOR explique que la carence aurait pu être en baisse de 35 000 € si l'opération Frida KHALO et le projet de l'immeuble FOURCADE n'avaient pas pris de retard.  
Il répond à Aurélie PASTOR-BARNEOUD qu'il manque environ 200 logements sociaux à la commune pour qu'elle soit conforme à la loi SRU.*
- **Investir pour la sécurité des Toulougiens** : Acquisition équipement et caméras pour la Police Municipale: 10 000 € en 2024 (rappel 60 000 € engagés en 2022 dont 50 000 € de caméras en réalisation 2023)
  - **Opportunités de subventions sur « les Fonds Verts »** : priorité espace Abelanet et Distillerie et bâtiments communaux (dont changement des chaudières)

## 2/ Planification des grands projets

**2023/2024** (second semestre) : place Abelanet travaux Tranche 1 – Permis Construire et demandes de subventions rénovation thermiques des bâtiments

**2024/2025** : place Abelanet Tranche 2 – dont le DOJO - Voirie et solde travaux

**2025/2026** : livraison place Abelanet – Tranche 2 Amélioration énergétique des bâtiments communaux

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

- **Gel des taux de fiscalité** et notamment de la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB), suite à l'augmentation de 2021 et à la réforme de la fiscalité portant le taux de FB à 42,93 %
- Le coefficient de revalorisation **des valeurs locatives fixé par l'Etat est de 3,9% contre 7,1% en 2023**, 3,4% en 2022 ; + 0,2 % en 2021 (1,9% en 2020 et 2,2% en 2019)
- **Le produit supplémentaire perçu par la Ville**, a été de + 700 000 € par rapport à 2022 soit 5,3 M€ au chapitre 73. Il devrait être de + 140 000 € soit 5,54 M€ en 2024 (incluant notre nouvelle Attribution de Compensation de 546 415 € et l'actualisation des valeurs locatives moins perçu de prélèvement pénalité loi SRU de 76 000 € estimés)
- **la nouvelle organisation (et organigramme) avec l'intégration des services de l'OMJC au budget de la commune s'est très bien réalisée avec notre nouveau contrat CTG** : 593 000 € encaissés de la CAF (avec rattrapage de parties de 2022) et 584 000 € programmés cette année

### **En section de fonctionnement : stabilisation, réorganisation, amélioration**

- En 2024, les recettes de fonctionnement devraient être marquées par une faible dynamique des bases (non encore en notre possession à cette heure), un choix politique de gel de la fiscalité de notre taux de taxe foncière ; une augmentation mesurée des tarifs et des services offerts à la population hors actualisation.
- Ces choix en matière de recettes nous imposent parallèlement une rigueur accrue sur les dépenses de fonctionnement, l'objectif étant de stabiliser les charges à caractère général (011) ainsi que les charges de personnel (012), hors intégration OMJC désormais réalisée mais avec l'équipe de voirie (200 000 € en chapitre 65 en 2022 et 2023 et 012 en 2024). L'évolution de l'inflation, et une évolution du RIFSEEP est déjà provisionnée en 2024 avec un objectif de 7% de l'enveloppe selon les modalités d'application.

La réussite de l'intégration des services ex OMJC achevée et intégrée, celle de la compétence et des équipes de la voirie est l'enjeu le plus important avec la mise en œuvre du nouvel organigramme et d'une nouvelle organisation validée par le nouveau comité technique, les représentants des personnels et organes délibérants en 2023.

Les départs à la retraite, la mobilité interne et externe, les recrutements en remplacement ciblés impacteront aussi le fonctionnement 2024.

De plus, la subvention 2024 au CCAS devra être revue à la hausse afin de poursuivre l'amélioration qualitative et réglementaire des structures CCAS et SAD (aides à domicile) ainsi que son programme d'investissement et de rénovation des structures (subvention Commune au CCAS : 360 000 € en 2021 ; 451 000 € en 2022 et 451 000 € en 2023) mais 550 000 € en 2024.

### **En section d'investissement : services aux familles, écoles, sport**

- Après une année 2021 consacrée à l'urgence patrimoniale d'équipement et de sécurité, ainsi qu'aux recherches de subventions, et une année 2022 centrée sur les services Enfance et les Ecoles, en 2023 sur le stade et la voirie et les bâtiments Crèche et Ecoles la commune de Toulouges va lancer les travaux au service de sa population, avec des programmes fortement subventionnés.
- En 2024, Toulouges verra le lancement de 3 projets importants:
  - le lancement de la SEMOP pour les Halles de la Distillerie,
  - les études du projet de la Distillerie et de la Place Abelanet, pour un total de 180 000 €,
  - les ventes et acquisitions foncières pour le logement social en partenariat avec l'EPFL et l'ESH Perpignan Habitat, le pôle de santé le "Jasmin étoilé" et un grand investissement privé.
- Parallèlement à ces projets structurants, la ville poursuit l'équipement de ses services et l'entretien de son patrimoine.
  - travaux cimetière et columbariums : 45 000 €
  - réserve foncière : 300 000 € (loi SRU et EPFL)

### **TOTAL INVESTISSEMENT PROJETS STRUCTURANTS ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE 1,2 M d'EUROS**

- Perpignan Méditerranée Métropole poursuivra ses investissements sur la commune à travers les projets de voirie mais uniquement sur les voiries d'intérêt communautaires (VIC e VCO), les réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que de l'éclairage public des VCO VIC). 214 455 € réalisés en 2021 ; 430 000 € réalisés en 2022, 230 000 € en 2023 mais nous n'avons pas de programmation en 2024 suite à la clôture du Pôle Grand Ouest (PGO) et ce sans fonds de concours de la commune.

2024/94
NB

Dans ce contexte si particulier, la ville n'exclut pas l'inscription de nouveaux projets, s'ils peuvent être fortement subventionnés et encouragés par l'Etat, notamment via les « FONDS VERTS ». Un emprunt de maximum 1 000 000 € avec 2 tirages de 500 K€ pour le programme 2024 devrait être fait et sera étudié éventuellement sur l'exercice en fonction de l'évolution des taux et du risque d'augmentation de ces derniers.

**En section d'investissement voirie et réseaux :**

Notre priorité est l'achèvement des travaux des Secteurs Canigou Soleil Dagobert (trottoirs et voiries) 200 000 € ; les études pour le lancement des aménagements préalables des réseaux sur le secteur Père Pinya/Distillerie puis Bd de Clairfont en 2025.

Les travaux sur les boulevards Saisset et collège avec les nouvelles dispositions de sécurisation des pistes cyclables et de la voirie ont été financées à près de 470 000 € sur notre enveloppe de droits à tirages voirie auprès de Perpignan Méditerranée Métropole. Nous attendons confirmation d'un solde de 387 000 € que nous réserverons au projet de la Distillerie.

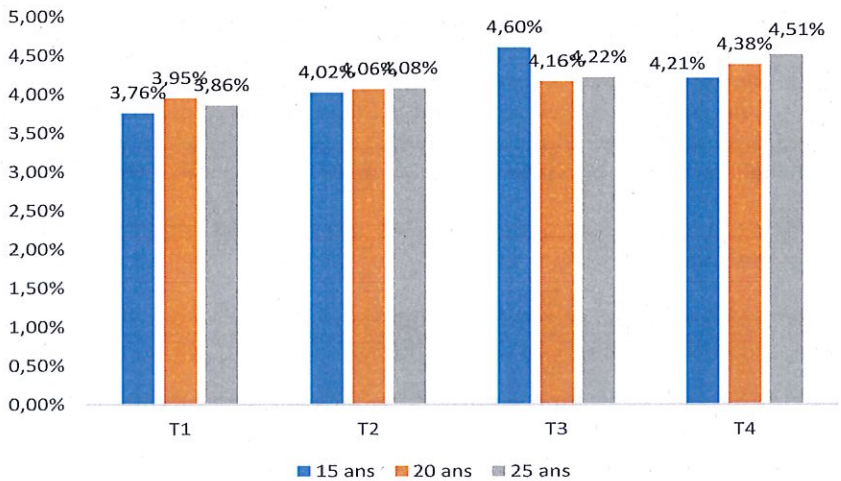
Nous attendons de signer avec la Région le nouveau Contrat Bourg Centre ce qui nous permettrait de d'obtenir des subventions de la Région. La signature de ce contrat permettra à Perpignan Méditerranée Métropole de verser à la commune le même montant de subventions que la Région. L'objectif étant de mettre en avant la Distillerie dans ce Contrat Bourg Centre.

Nous n'avons pas d'information à ce jour concernant les priorités sur les réseaux humides de la part de Perpignan Méditerranée Métropole.

**ETAT DE LA DETTE 2023**  
(document effectué par l'organisme ORFEOR)

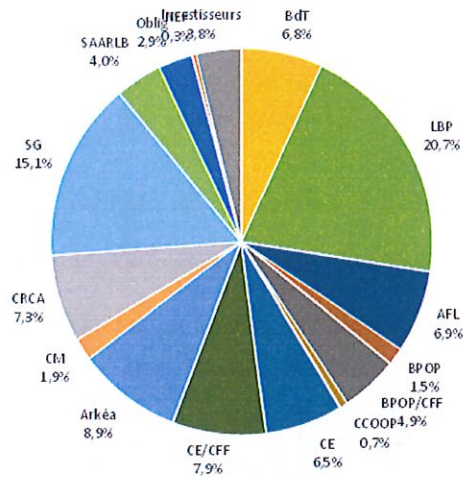
**Observatoire de l'offre de crédit en 2023**

Taux proposés





### Banques retenues



### Baromètre du 22/01/2024

Propositions bancaires : TAUX FIXE (marges incluses)									
BAROMETRE ORFEOR	Rating emprunteur	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans				
	Très bon	3,49%	↓	3,53%	↓	3,55%	↓	3,60%	↓
	Moyen	3,71%	↓	3,74%	↓	3,80%	↓	3,85%	↓
	Dégradé	3,79%	↓	3,84%	↓	3,94%	↓	3,99%	↓

Laurent LOPEZ explique que l'an passé la ville était située dans la moyenne avec un taux à 4,10 %. Une légère baisse a été opérée depuis et il espère tabler sur un taux situé entre 3,74 et 3,84 pour 2024.



### Emprunt de l'exercice 2023

La Ville a lancé sa consultation bancaire concurrentielle le 22 mars 2023, avant même le vote du BP, pour un besoin de 500 000 € auprès de 6 établissements financiers.

Seuls 2 établissements se sont présentés, heureusement pour les 500 000 € demandés, soit un taux de couverture de 200% (pour mémoire : 450% en 2022 et 300% en 2021).

2024/96

NB

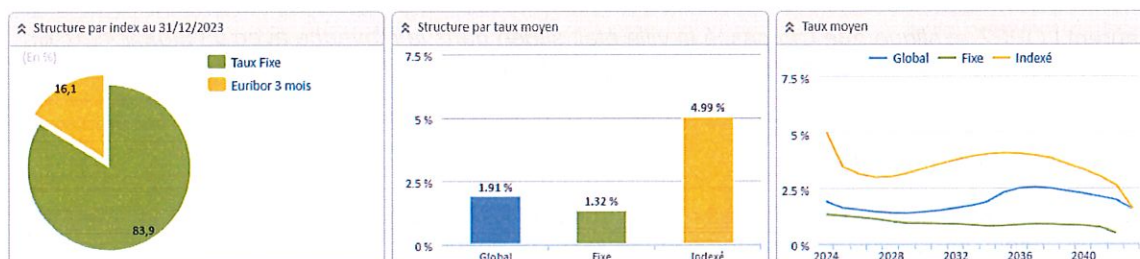
Banque	Montant proposé	Validité	Frais dossier	CNU	Mobilisation	Durée	Taux	Base	Profil capital	Périodicité	Arbitrage	Rembt. Anticipé	⚡	
	500 000	14/04/2023	1 000	0,20%	sans objet	sous 6 mois	20	Fixe 4,30%	30/360	Constant	Trim.	sans objet	IRA actuarielle	⚡
	500 000	20/04/2023	1 000	0,20%	sans objet	6 mois	20 25	Fixe 4,00% ou Euribor 3 mois + 1,02% Fixe 3,94% ou Euribor 3 mois + 1,00%	Fixe 30/360 Eur E/360	Constant	Trim.	Possible à échéance	A échéance / préavis 1 mois Fixe : actuarielle / Eur : forf 3%	⚡

- ⇒ L'arrivée d'Arkéa, pour la première fois candidate à Toulouges, a permis de sauver la consultation.
- ⇒ Le partenaire habituel CELR, toujours présent aux tours de table, était trop éloigné pour être mis en avant
- ⇒ La Ville a retenu le taux variable pour profiter des baisses de taux à venir sur 2024.
- ⇒ L'emprunt a été mobilisé le 30 septembre 2023

PRETEUR	
MONTANT	500 000 €
MOBILISATION	30/09/2023
DUREE	20 ans
MARGES/TAUX	Euribor 3 mois + 1,02%
PERIODICITE	Trimestrielle
MODE D'AMORTISSEMENT	Capital constant
REMBOURSEMENT ANTICIPE	Préavis 1 mois IRA actuarielle
COMMISSION DE CREDIT	1 000 €

## Analyse de l'encours

### • Structure par taux



Le taux moyen s'établit à 1,91% en 2024 grâce aux 84% de taux fixe, la part de dette sécurisée très majoritaire a ainsi permis à la Ville d'être immunisée face à la hausse des taux qui sévit depuis l'été 2022.

La Ville a cependant opté pour un emprunt à taux variable en 2023 avec Arkéa. Bien que le taux immédiat soit plus élevé que le taux fixe proposé lors de la consultation (4,93% contre 4,00%) l'emprunt devrait bénéficier de la baisse des taux monétaires en fin d'année. Avec seulement 3 emprunts indexés sur l'Euribor 3 mois, la part de taux variable ne représente que 16% de l'encours.

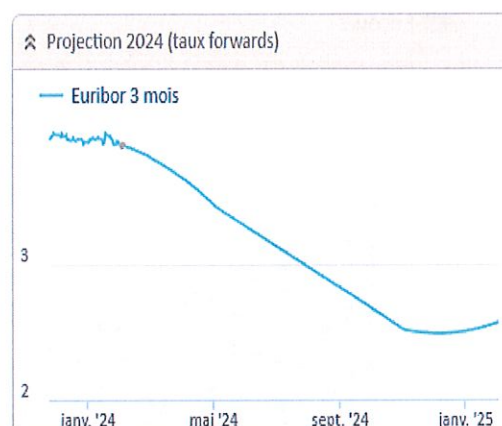
- ⇒ **Fin de cycle en vue sur les taux BCE, les taux monétaires ont commencé à baisser (l'Euribor 12 mois essentiellement). La Ville peut choisir entre 2 possibilités pour le prêt Arkéa :**
- profiter de cette décrue annoncée sur fin 2024 et plus amplement après
  - sécuriser autour de 3,50%

## • Budget 2024

### Prévision de taux

Les marchés ont beau majoritairement envisager des baisses de taux rapides en 2024, nous privilégions la sécurité au regard des incertitudes encore persistantes. Aussi, nous vous proposons **une approche prudente en termes de charges d'intérêts avec des valeurs d'Euribor en légère hausse pour absorber une éventuelle dernière hausse de taux directeurs.**

Pour le BP 2024	Valeur au 06/02/2024	Hypothèses de taux
Euribor 3 mois	3,884%	4,25%

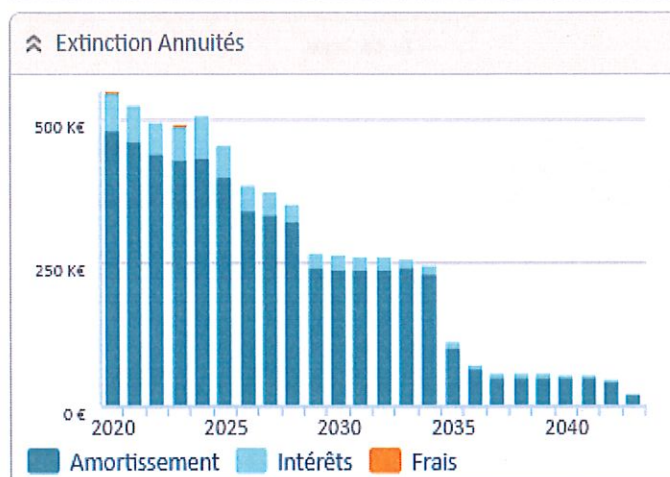
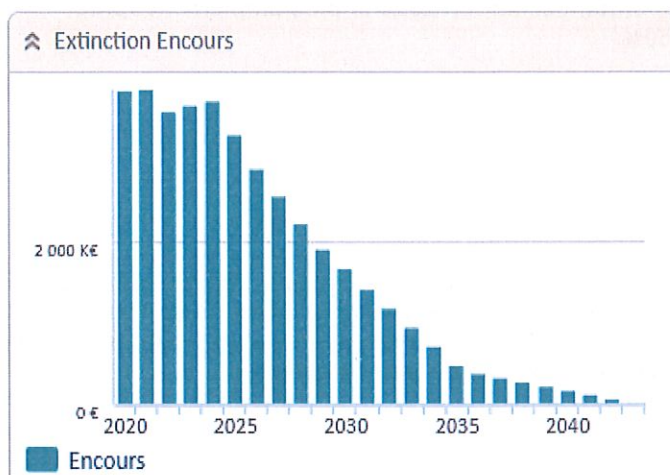


### Emprunt 2024

Simulation d'un emprunt mobilisé en juin, produisant **2 échéances trimestrielles sur 2024, pour un montant de 500 K€ ou 1 M€, au taux fixe de 4,50% sur 20 ans.**

Budget principal	Capital	Intérêts	Annuité
Dette en cours	433 515,09 €	71 235,57 €	504 750,66 €
Emprunt 2024 / 0,5 M€	12 500,00 €	11 179,69 €	23 679,69 €
Emprunt 2024 / 1 M€	25 000,00 €	22 359,38 €	47 359,38 €

- **Extinction au fil de l'eau**



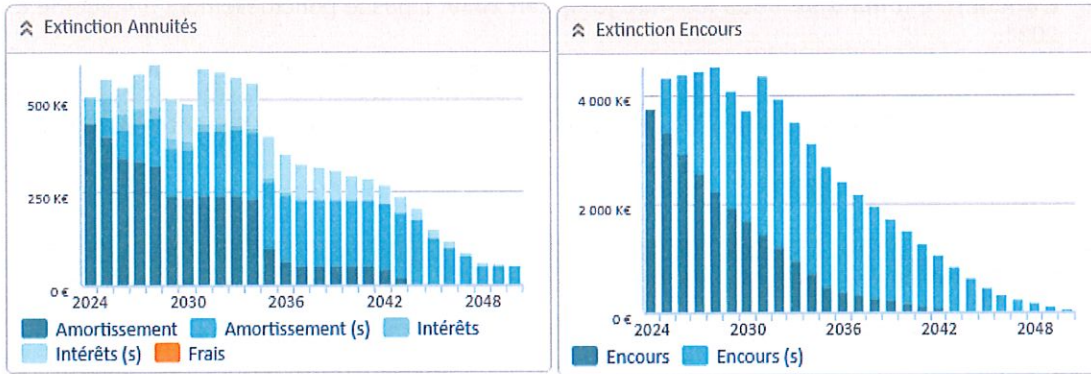
Les emprunts souscrits à remboursement par capital constant ont permis de sculpter une **tombée d'annuité régulière, en pente descendante**.

Existence malgré tout d'un **plateau sur [2029;2034]** que les emprunts futurs pourront combler.

**La Ville a allongé à 20 ans ses nouveaux emprunts en 2022 et 2023** (15 ans antérieurement), produisant un allongement de la maturité globale mais **offrant un souffle pour la charge annuelle** en atténuant le renchérissement des taux souscrits.

- ⇒ en fonction du montant des emprunts futurs, la Ville pourra continuer à privilégier des durées supérieures à 15 ans et en fonction des projets envisager d'aller sur 25 ou 30 ans pour éviter l'empilement inutile

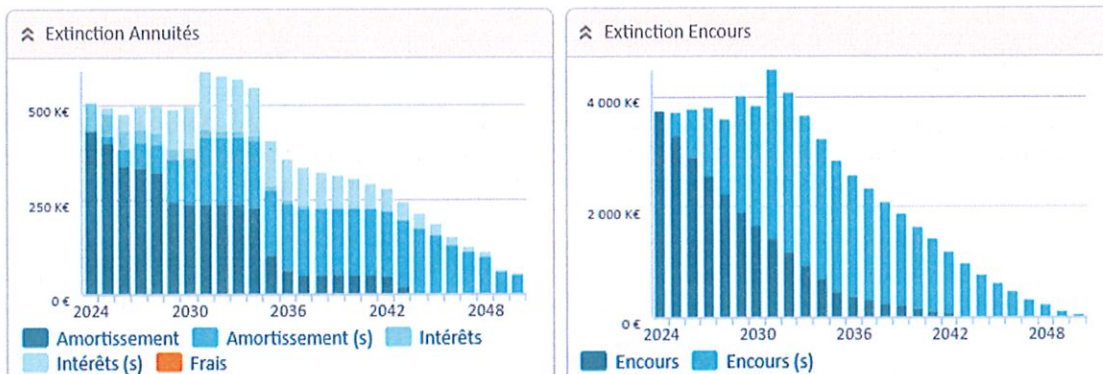
• **Prospective hypothèse 1**



	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Hypothèse 1	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	- €	- €	1 000 000 €	3 500 000 €

- ⇒ Malgré la baisse programmée sur les annuités de la dette actuelle à partir de 2025, elles progressent avec les emprunts importants souscrits de 2024 à 2027 (2,5 M€) et culminent à **591 K€ en 2028** pour ensuite retomber sous les 500 K€. Faible répit en 2029/2030 avant de repartir pour 4 années chargées
- ⇒ **L'encours atteindrait un pic en 2028 à 4,5 M€**. La reprise d'emprunt en 2030 pourrait être partiellement absorbée
- ⇒ **Scénario difficile à vendre aux banques au regard de la situation actuelle de la Collectivité**

• **Prospective hypothèse 2**



	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Hypothèse 2	400 000 €	500 000 €	400 000 €	200 000 €	800 000 €	200 000 €	1 000 000 €	3 500 000 €

2024/100

NB

- ⇒ Le recours à l'emprunt est maintenu dans son volume global jusqu'en 2029 mais modulé pour **maintenir un niveau d'annuité autour de 500 K€**. En 2030, l'emprunt de 1M€ de l'hypothèse 1 est conservé.
- ⇒ **L'encours est maîtrisé sous les 4M€ jusqu'en 2030**, il passe ponctuellement à 4,480M€ en 2031.
- ⇒ **Scenario plus vendeur aux banques car il n'engage pas la Ville sur un service de la dette supérieur au niveau actuel. La Ville ne peut cependant pas s'exonérer d'un travail conjoint d'amélioration des épargnes pour espérer trouver toute la liquidité projetée.**

## • Etat de la dette 2023

N° Emprunt	Prêteur	Index	Marge	Taux 2023	Périodicité	Durée résiduelle	Dettes en capital au 01/01/2023	Annuité	Capital	Intérêts	Dettes projetées au 31/12/2023
20231	Arkéa Banque	Euribor 3 mois	1,02	4,98	Trimestrielle	19,7	0,00 €	13 537,85 €	6 250,00 €	6 356,95 €	493 750,00 €
2008-2	Banque des Territoires	Euribor 3 mois	0,39	3,97	Trimestrielle	5,0	116 793,38 €	20 203,89 €	17 033,53 €	3 170,36 €	99 759,85 €
SIVOM 1	Caisse d'Epargne	Taux Fixe	-	4,41	Trimestrielle	2,8	26 666,52 €	7 732,42 €	6 666,68 €	1 065,74 €	19 999,84 €
SIVOM 2	Caisse d'Epargne	Taux Fixe	-	3,00	Trimestrielle	1,1	32 401,41 €	14 946,01 €	14 131,96 €	814,05 €	18 269,45 €
SIVOM 3	Caisse d'Epargne	Taux Fixe	-	3,95	Trimestrielle	4,5	73 333,46 €	16 032,49 €	13 333,32 €	2 699,17 €	60 000,14 €
458535E	Caisse d'Epargne	Taux Fixe	-	0,69	Trimestrielle	12,9	186 666,68 €	14 586,82 €	13 333,32 €	1 253,50 €	173 333,36 €
20182	Crédit Agricole CIB	Taux Fixe	-	0,53	Trimestrielle	11,0	400 004,00 €	35 408,59 €	33 332,00 €	2 076,59 €	366 672,00 €
20183	Crédit Mutuel	Taux Fixe	-	1,45	Trimestrielle	10,8	408 490,55 €	37 149,76 €	31 396,85 €	5 752,91 €	377 093,70 €
20221	Crédit Mutuel	Taux Fixe	-	0,95	Trimestrielle	18,7	493 750,00 €	29 601,56 €	25 000,00 €	4 601,56 €	468 750,00 €
MON278600EUR	La Banque Postale	Taux Fixe	-	4,14	Annuelle	4,0	200 000,03 €	41 613,33 €	33 333,33 €	8 280,00 €	166 666,70 €
LBP2013	La Banque Postale	Taux Fixe	-	3,55	Trimestrielle	4,5	191 666,79 €	39 693,74 €	33 333,32 €	6 360,42 €	158 333,47 €
20181	La Banque Postale	Taux Fixe	-	0,91	Trimestrielle	1,8	170 625,00 €	58 233,60 €	56 875,00 €	1 358,60 €	113 750,00 €
MIN526726EUR	La Banque Postale	Taux Fixe	-	1,08	Trimestrielle	11,0	408 333,37 €	37 667,57 €	33 333,32 €	4 334,25 €	375 000,05 €
20191	La Banque Postale	Taux Fixe	-	1,01	Trimestrielle	10,5	452 701,43 €	43 015,46 €	38 527,76 €	4 487,70 €	414 173,67 €
MON535518EUR	La Banque Postale	Taux Fixe	-	0,99	Trimestrielle	11,7	309 344,21 €	25 855,72 €	22 877,97 €	2 977,75 €	286 466,24 €
MON536541EUR	La Banque Postale	Taux Fixe	-	0,94	Trimestrielle	11,9	122 452,75 €	10 017,72 €	8 897,98 €	1 119,74 €	113 554,77 €
2027	Sté de Fin. Local	Taux Fixe	-	3,81	Semestrielle	0,3	54 581,79 €	37 699,50 €	35 936,64 €	1 762,86 €	18 645,15 €
2027b	Sté de Fin. Local	Euribor 3 mois	0,24	3,83	Trimestrielle	1,0	14 999,83 €	6 996,03 €	6 666,68 €	329,35 €	8 333,15 €
<b>TOTAL</b>							<b>3 662 811,20 €</b>	<b>489 992,06 €</b>	<b>430 259,66 €</b>	<b>58 801,50 €</b>	<b>3 732 551,54 €</b>
										<b>Ré-endettement de</b>	<b>69 740,34 €</b>

L'ensemble du conseil municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires et vote pour à l'unanimité les orientations budgétaires sur la base du rapport ainsi présenté.

## II / INTERCOMMUNALITE

### 1 - Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours – investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux (convention annexée)

Laurent LOPEZ explique que la présente convention a pour objet l'organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par Toulouges à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, pour les travaux de pluvial réalisés en 2023 sur la commune.

Ce fonds de concours est attribué conformément aux dispositions de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention cadre de financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux a été validée lors du conseil communautaire du 20 décembre 2010, qui prévoit que « pour une opération pluviale : PMMCU prendra en charge 2/3 du montant HT. La commune sera sollicitée à hauteur de 1/3 du montant HT, déduction faite d'éventuelles subventions ou participations financières extérieures ».

2024/101
NB

La dépense pour la commune, concerne l'opération « Boulevard de Clairfont » pour un montant total subventionnable de 1 125,16 € HT et hors subvention, auquel est affecté un fonds de concours global de 375,05 € (soit 1/3 du montant HT et hors subvention).

Laurent LOPEZ propose au Conseil municipal d'approuver le versement d'un fonds de concours à PMM de 375,05 € HT pour l'année 2023, concernant l'opération « Boulevard de Clairfont », et d'autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Vote pour, à l'unanimité.

### III / PETITE ENFANCE

#### 1 – Relais Petite Enfance et crèche La Claire Fontaine - demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales au titre du programme «Aide à l'investissement » année 2024

Christine MALET, explique aux élus qu'afin d'assurer la continuité de l'amélioration du Relais Petite Enfance et de la crèche La Claire Fontaine, le service Petite Enfance souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales au titre du programme « Aide à l'investissement » - année 2024.

Cette subvention permettra la finalisation des travaux sur ces structures et l'achat de matériels divers (mobilier, équipements pédagogiques, réhabilitation et sécurisation des bâtiments, respect des normes en vigueur).

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 225 157,66 € HT (38 959,64 € HT de matériels et d'équipements pédagogiques et 186 198,02 € HT de travaux).

Christine MALET propose au Conseil municipal d'approuver l'opération, le plan et les modalités de financement et d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAF des P-O.

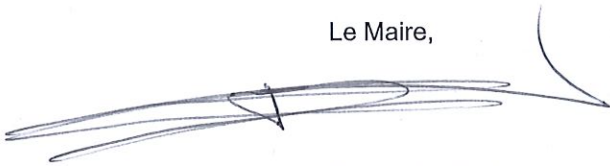
Vote pour, à l'unanimité.

### IV QUESTIONS DIVERSES

Ce chapitre ne faisant l'objet d'aucune question diverse de la part de l'Assemblée, le Maire clôture l'ordre du jour de la séance.

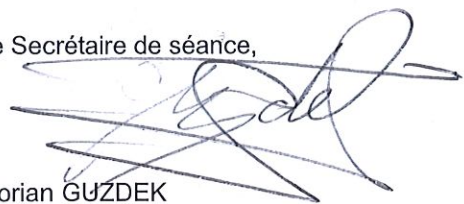
La séance est levée à 20h15.

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Secrétaire de séance,



Florian GUZDEK

Procès-verbal mis en ligne sur le site internet de la ville le... 02.04.2024 .....

